

LES CAHIERS

DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL

de l'économie agricole et agroalimentaire

Economie agricole, forestière, agroalimentaire et agro-industrielle

La filière arboricole en Poitou-Charentes

- Après la filière légumière, puis la filière horticole, l'OREA a été chargé de coordonner l'audit de la filière arboricole régionale, dont la mise en oeuvre a été confiée au cabinet Gressard. Ce numéro des cahiers de l'OREA regroupe les principaux éléments du diagnostic et des préconisations formulées dans le cadre de l'audit.

S O M M A I R E

DONNÉES DE CADRAGE

LA FILIÈRE POMME

LES AUTRES FRUITS FRAIS

LES FRUITS À COQUE

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

SYNTHÈSE

2 L'analyse du cabinet Gressard, dont ce numéro des Cahiers de l'OREA constitue une synthèse, aboutit à une série de propositions visant à pallier les handicaps et exploiter les atouts de la région Poitou-Charentes pour ses « filières » arboricoles.

7

8

10

12

L'arboriculture en Poitou-Charentes est une activité modeste, tant par le nombre d'exploitations que par la superficie qu'elle occupe. sa place est également discrète dans la production fruitière nationale, dominée par des bassins beaucoup plus importants, tel le Maine-et-Loire pour la pomme ou le Lot et la Dordogne pour la noix.

Il reste néanmoins que l'arboriculture marque les paysages et l'activité économique de plusieurs de nos territoires, dont la Gâtine, qui concentre 1 500 hectares de pommiers ou le sud-Charente où l'on trouve plusieurs centaines d'hectares de noyers. Elle y occupe une main-d'œuvre importante, équivalente à plus de 2 500 personnes à temps complet au stade de la production, et certainement autant au stade de l'expédition.

On aurait donc tort de négliger cette activité qui offre de surcroît des perspectives de développement, notamment en ce qui concerne la noix, les autres fruits à noyaux, ou encore les circuits courts.

*Pour une information plus détaillée s'adresser à l'OREA.
TÉL. 05 49 03 11 44 - FAX : 05 49 03 11 12
MEL : pierre.styblinski@agriculture.gouv.fr*

Brochure éditée par l'Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires, Comité Poitou-Charentes et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Poitou-Charentes. **Rédaction** : OREA, 20, rue de la Providence, BP 537, 86020 POITIERS CEDEX - Téléphone : 05 49 03 11 44, Télécopie : 05 49 03 11 12
Mel : pierre.styblinski@agriculture.gouv.fr. **Comité de lecture** : SGAR, Conseil Régional, DRAF, IAAT. Note réalisée grâce au **soutien financier** de l'Union Européenne, de l'État et du Conseil Régional Poitou-Charentes. **Imprimeur** : Fontaine Imprimeur Poitiers.

DONNÉES DE CADRAGE

Une place modeste dans l'agriculture régionale...

Selon le recensement agricole 2000, 540 exploitations de Poitou-Charentes produisent des fruits, ce qui représente 1,5% du nombre total des exploitations agricoles de la région. Les vergers y occupent une surface totale de 3 000 hectares, soit 0,17% de la superficie agricole régionale¹.

Entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations a diminué de 30% alors que la surface du verger a augmenté de 14%.

Les principales zones de production arboricole de la région sont :

- la Gâtine, spécialisée dans la production de pommes, et l'extrême nord des Deux-Sèvres où la pomme côtoie la culture du melon ;
- la moitié sud des départements de Charente et Charente-Maritime, où l'arboriculture fruitière (pomme, fruits à coque, cassis, kiwi) a été introduite, plus récemment, en tant que diversification de la vigne et des céréales.

Avec 65% des surfaces du verger, la pomme est le poids lourd de l'arboriculture régionale. Viennent ensuite les fruits à coque (noix, châtaigne et noisette) qui couvrent près du quart de la surface arboricole, mais dont une partie n'est pas encore en production. Les espèces restantes ne totalisent que 10% de la surface totale du verger.

... mais un poids économique et social important

Si les surfaces consacrées aux cultures fruitières sont faibles au regard de la surface agricole de la région, le chiffre d'affaires est en revanche élevé et, surtout, l'activité fruitière est utilisée beaucoup de main d'œuvre, tant pour la production que pour les activités post-récolte.

Au **stade production**, la filière arboricole en Poitou-Charentes représente² :

- une main-d'œuvre **permanente** de **1 106 UTA**³,
- une main-d'œuvre **saisonnaire** de **1 446 UTA**.

Depuis 1988, la tendance est à la diminution de la main d'œuvre permanente (-26%) et à une forte progression de la main-d'œuvre saisonnière (multipliée par 2,5).

Les exploitations arboricoles
en Poitou-Charentes

	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes
...qui ont des kiwis	5	38	c	c	46
...qui ont des pommes	35	93	108	40	276
...qui ont des noix	102	31	10	22	165
abricotiers en ha	0	1	0	3,4	4
pêchers, nectariniers en ha	3,7	18,1	3,9	1,7	27
pruniers en ha	9,9	7,7	0,9	3,5	22
poiriers de table en ha	2,8	17,9	41,7	10,1	72
pommiers de table en ha	110,2	380,2	1 363,6	83,8	1 938
kiwis en ha	7,9	74,1	c	c	86
noyers en ha	418,2	78,2	65,0	36,8	598
autres fruits à coque en ha	63,6	62,3	c	c	142
SAU des exploitations arboricoles	7 182,7	6 621,1	7 148,1	3 757,3	24 709

source : Recensement agricole 2000

Par ailleurs, on peut considérer qu'au **stade expédition** (conditionnement, stockage et expédition) l'activité fruitière concerne un nombre d'emplois similaires.

On peut donc estimer que la filière arboricole représente **5 000 à 7000 emplois** en région Poitou-Charentes.

Une filière hétérogène

L'arboriculture fruitière en Poitou-Charentes se caractérise par son hétérogénéité, en termes de :

- localisation du verger (pas de réel « bassin », discontinuité entre les micro-régions),
- spécialisation produit (spécialisation pomme en Deux-Sèvres, production plus diversifiée en Charentes),

Cette hétérogénéité est accentuée par une organisation économique à cheval sur deux comités économiques.

- le CEAFL **Val de Loire**, qui couvre les Deux-Sèvres et la Vienne, ainsi que la totalité des régions Pays de la Loire et Centre ;
- le CEAFL du **bassin Grand Sud-Ouest** (BGSO), qui couvre la Charente et la Charente-Maritime, ainsi que l'Aquitaine, le Limousin et Midi-Pyrénées.

Notons que lorsqu'un producteur est adhérent d'une organisation de producteurs (OP) située dans un autre département, il est alors rattaché au Comité dont dépend son OP.

Cette appartenance à deux comités différents dont, de surcroît, les sièges sont situés en dehors de la région Poitou-Charentes, constitue un réel handicap à la mise en place de mesures régionales.

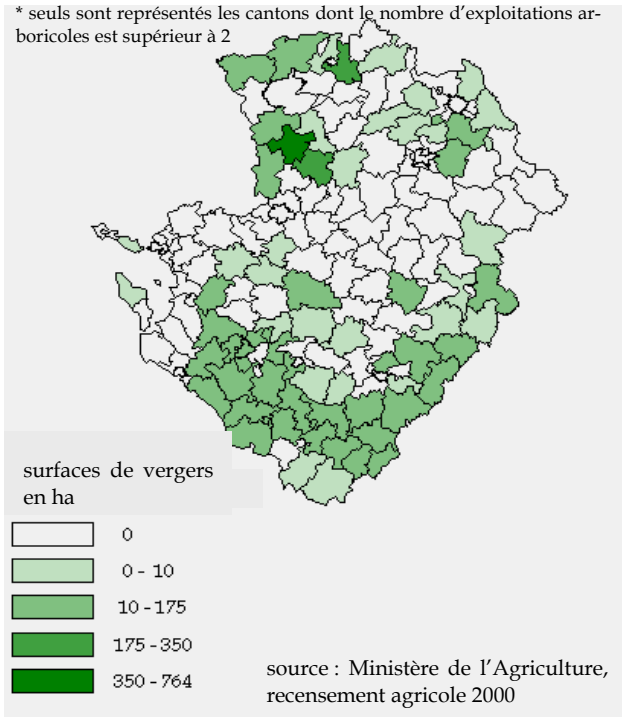
¹ source : recensement agricole 2000, regroupement des exploitations professionnelles, des activités secondaires et des activités des personnes retraitées. Le nombre d'exploitations donné par les comités économiques et/ou les organisations professionnelles est sensiblement inférieur

² source: RGA 2000

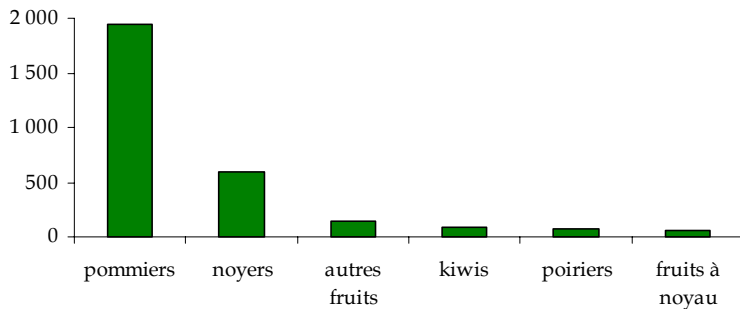
³ UTA: unité de travail agricole, équivalent à un temps plein

surfaces de vergers par canton* en 2000

* seuls sont représentés les cantons dont le nombre d'exploitations arboricoles est supérieur à 2



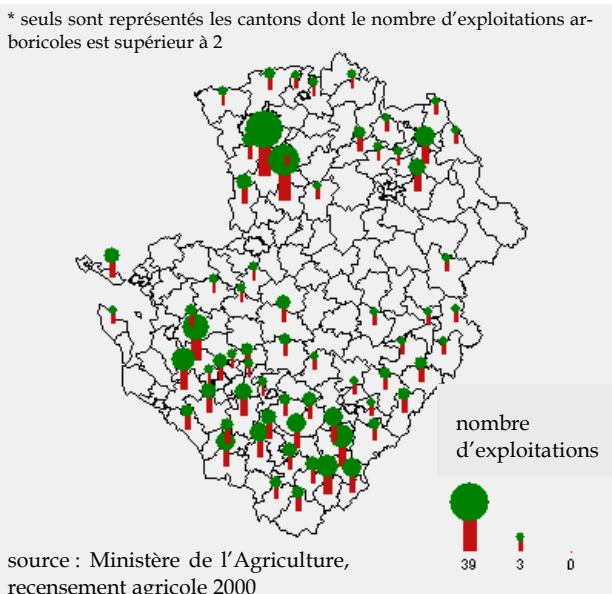
Répartition du verger régional par espèce surface (ha)



source : Cabinet Gressard - d'après inventaires des comités économiques

exploitations arboricoles par canton* en 2000

* seuls sont représentés les cantons dont le nombre d'exploitations arboricoles est supérieur à 2



Comparaison de la production en 2000 des départements de Poitou-Charentes par rapport aux plus gros producteurs

NB.: seuls ont été représentés les départements de Poitou-Charentes ayant un poids significatif au niveau national

POMMES	Tonnage en 2000	Surface en 2000
Maine et loire	246 000	5 365
Bouches du Rhône	199 933	4 620
Alpes de Haute Provence	96 880	2 040
Sarthe	94 176	2 156
Lot et Garonne	84 309	1 676
Deux Sevres	52 988	1 280
France	2 125 988	53 866
% Deux-Sèvres	2,5%	2,4%

CASSIS	Tonnage en 2000	Surface en 2000
Maine et loire	1 940	485
Côte d'Or	880	220
Isère	610	170
Calvados	560	80
Ardèche	480	80
Charente-Maritime	176	80
France	8 344	2 370
% Charente-Maritime	2,1%	3,4%

NOIX	Tonnage en 2000	Surface en 2000
Isère	9 300	5 200
Dordogne	6 000	3 000
Lot	3 200	1 600
Drôme	2 590	1 850
Correze	1 026	570
Charente	320	160
France	24 869	13 626
% Charente	1,3%	1,2%

CHATAIGNE	Tonnage en 2000	Surface en 2000
Ardèche	2 000	500
Var	1 800	900
Dordogne	1 240	620
Haute Corse	700	900
Corse du Sud	532	380
Charente	120	40
France	9 140	5 352
% Charente	1,3%	0,7%

Source: SCEES/CTIFL Portail fruits-et-legumes.net

LA FILIÈRE POMME

La superficie de la pommeraie régionale est évaluée entre 1 550 et 1 950 ha⁴ pour un volume de production en année normale de l'ordre de 75 000 à 80 000 tonnes Un verger centré sur la Gâtine⁵

Un verger centré sur la Gâtine

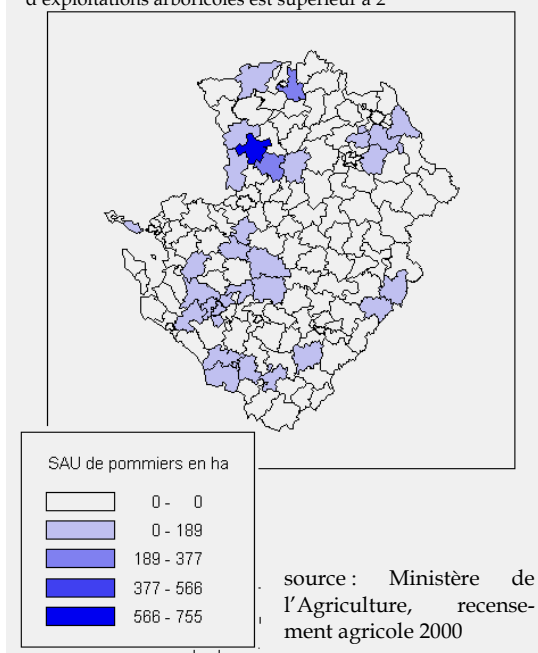
La majorité de la production provient des Deux-Sèvres, qui regroupe 72% de la surface du verger et 56% des exploitations produisant des pommes en Poitou-Charentes. On y trouve le seul réel bassin de production qu'est la Gâtine, pour le reste, on trouve des vergers dans la zone de cognac, dans le sud-Charente et dans le Thouarsais.

Les exploitations

Le recensement agricole 2000 répertorie au total 276 exploitations produisant des pommes. Toutefois si on se limite aux producteurs « professionnels » pour lesquels cette activité est significative, on peut retenir le dénombrement des comités fruits et légumes qui recensent 136 producteurs de pommes.

surface de pommiers par cantons* en 2000

* seuls sont représentés les cantons dont le nombre d'exploitations arboricoles est supérieur à 2



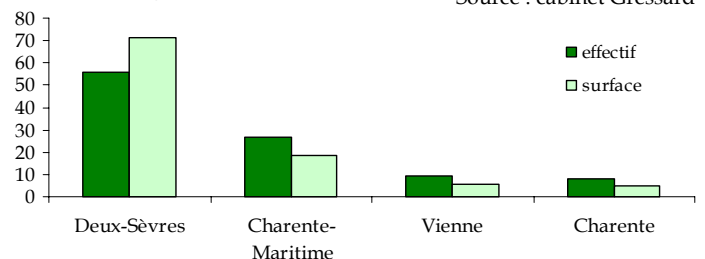
Parmi les exploitations identifiées par les Comités économiques, 70% ont moins de 10 ha de pommiers. Il s'agit soit d'arboriculteurs de petite taille, privilégiant les circuits courts, soit d'agriculteurs ayant un petit verger mais dont l'activité agricole principale est l'élevage, la viticulture ou les grandes cultures.

À une ou deux exceptions près, les producteurs ayant plus de 10 ha de pommiers sont adhérents d'une organisation de

producteurs. Au total, les producteurs « organisés » ne représentent que 27% du nombre total de producteurs dans la région mais ils totalisent 69% des surfaces.

Les 4 principales organisations de producteurs adhérent les producteurs de pommes de la région sont : Pom'2 Sèvres, la SICA Sèvre-Gâtine, Vendée Gâtine et la Charentaise Fruitière. L'adhésion à d'autres organisations de producteurs (Pom'Anjou et Arbo-2000) n'est qu'exceptionnelle.

exploitations productrices de pommes par département en pourcentages



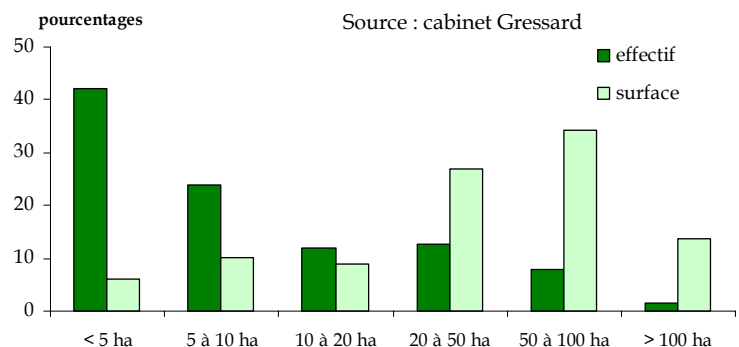
Les circuits de commercialisation

Les circuits de commercialisation sont nombreux :

- bureau de vente,
- vente à des producteurs-expéditeurs, des grossistes, des courtiers ou des centrales d'achats,
- livraison de points de vente (grandes surfaces ou détaillants de la région),
- exportation,
- vente directe en dehors de l'exploitation (marchés de détail et vente à la chine) ou sur l'exploitation (magasin de vente et/ou verger « prêt à cueillir »).

La part de ces différents circuits est très variable selon la taille des exploitations, leur degré de spécialisation et leur localisation dans la région. Elle relève également de choix individuels en termes de charge de travail. En règle générale, les circuits courts sont très développés chez les petits producteurs qui les considèrent comme plus rentables et plus faciles à contrôler.

exploitations productrices de pommes par taille



⁴ La différence vient sans doute de petites parcelles d'anciens pommiers "plein vent", pris en compte par le recensement agricole et pas par les comités économiques.

⁵ Source: Comités économiques VDL et BGSO

Des variétés globalement adaptées au marché

La gamme variétale de pommes du verger de Poitou-Charentes a évolué ces dernières années pour s'adapter à la demande du marché. La région est plutôt « en avance » sur les tendances nationales, à savoir :

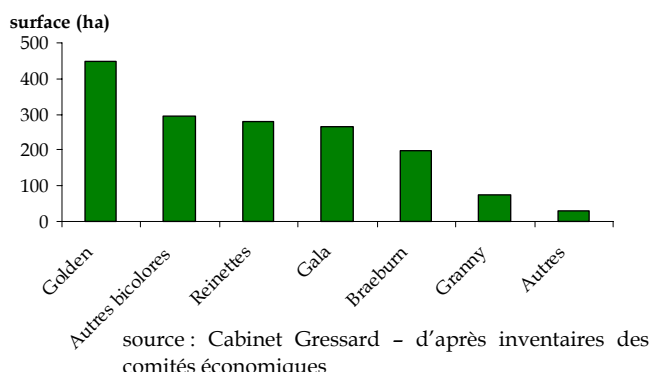
- une régression de la place de la golden,
- une progression des variétés bicolores (qui représentent près de la moitié des surfaces).

La Granny-smith n'est pratiquement utilisée que comme variété pollinisatrice.

La forte proportion de variétés de type Reinette est une spécificité de la région. Il s'agit principalement de la Clochard (variété traditionnelle en Gâtine), de la Belchard et, dans une moindre mesure, de Canada-gris et Reine-des-Reinettes.

Le renouvellement variétal, important dans la région il y a quelques années, s'est nettement ralenti, passant de 7% à 3-4% actuellement.

variétés de pommes en Deux-Sèvres en 2001

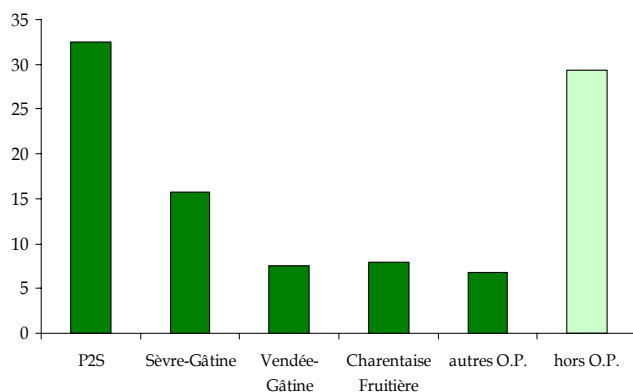


La protection du verger

Environ la moitié des vergers des producteurs « organisés » des Deux-Sèvres est équipée de filets paragrêle et une majorité est assurée contre la grêle. Filets et assurance sont en revanche beaucoup moins fréquents dans les Charentes, beaucoup moins exposées à ce risque.

La protection antigèle est assez généralisée en Deux-Sèvres et en Vienne, avec divers systèmes (points d'eau, tour...). Elle est moins fréquente dans les Charentes.

Importance des organisations de producteurs (en % de la surface des exploitations)



source : Cabinet Gressard - d'après inventaires des comités économiques

LA FILIÈRE POMME DANS LES DEUX-SÈVRES

- superficie : environ 1 450 ha,
- 75 exploitations professionnelles,
- production annuelle environ 50 000 tonnes.

Typologie des exploitations

L'audit identifie quatre types d'exploitations en fonction des débouchés:

Type 1 :

Les producteurs importants faisant partie d'une organisation de producteurs

Les exploitations de cette catégorie sont spécialisées dans la production de pommes et ont des vergers importants, dépassant généralement 40 ha. Elles sont adhérentes de trois organisations de producteurs principales : Pom'2 Sèvres (12 exploitations), Sèvres-Gâtine (8 vergers), ou Pomanjou (située en Maine et Loire, mais associant une structure importante, la SCA de Vauléard).

Cette organisation a permis de mettre en place des infrastructures importantes tant au niveau de la production (filets paragrêle, irrigation) qu'au niveau du stockage et du conditionnement (stations de pré-calibrage et conditionnement, stockage en atmosphère contrôlée).

Le regroupement au sein d'organisations de producteurs a permis de mettre en place des infrastructures importantes, tant au niveau de la production (filets paragrêle, irrigation...) qu'au niveau du stockage et du conditionnement (stations de pré-calibrage et conditionnement, stockage en atmosphère contrôlée...).

La commercialisation est effectuée par un bureau de vente vers la clientèle en française (centrales d'achat, grossistes...) et à l'export.

Les exploitations sont suivies par les techniciens de leur organisation de producteurs et sont généralement bien informées sur les différentes subventions dont elles peuvent bénéficier.

Les groupements de producteurs en Deux-Sèvres

Jusque dans les années 60, la Gâtine comptait beaucoup de petits producteurs regroupés au sein de la coopérative agricole SICA de Mazières, qui n'était pas spécialisée en arboriculture. Au milieu des années 60, cette coopérative a fait faillite et les installations ont été reprises par le groupe Gazeau.

On avait alors côte-à-côte :

- le groupe Gazeau,
- un groupement de producteurs, Gâtine Fruits, avec les « gros » et les « moyens » producteurs, dont la commercialisation n'était pas centralisée,
- les petits producteurs indépendants, dont le nombre a beaucoup baissé au cours des années 70.

Ce schéma a été modifié à la fin des années 90, lors de la création des organisations de producteurs (OP). Le groupement Gâtine Fruits a éclaté, les principaux producteurs ont formé l'OP Pom'2 Sèvres, sans y intégrer les « moyens ». Certains producteurs se sont alors rapprochés d'arboriculteurs vendéens pour former Vendée Gâtine.

Un syndicat regroupe aujourd'hui une majorité de producteurs du département, organisés ou indépendants.

Malgré ces atouts, les producteurs ont souffert des crises de la décennie 90. Leur trésorerie a baissé et leur situation financière est aujourd'hui souvent difficile.

Type 2 :

Les producteurs de taille moyenne, adhérent à des organisations de producteurs situées hors région

On trouve dans cette catégorie 5 exploitations, ayant des surfaces de vergers comprises entre 10 et 40 ha, qui font partie d'organisations de producteurs dont les sièges sont situés à l'extérieur des Deux-Sèvres (Vendée Gâtine et Arbo 2000). Ces organisations n'ayant pas de bureau de vente, les producteurs commercialisent à leur propre clientèle, constituée de grossistes, de bureaux de vente (Pom'2 Sèvres et Cardell) et de supermarchés locaux. L'absence de réelle stratégie en termes de débouchés explique pour partie une situation financière difficile.

Type 3 :

Les producteurs indépendants spécialisés regroupés en association

Douze producteurs indépendants, pour lesquels l'arboriculture est la principale activité, ont formé l'association Apifruits qui est un lieu de discussion permettant d'acheter du matériel en commun et de bénéficier d'un appui technique ponctuel.

En règle générale, ces exploitations ont moins de 10 ha de vergers et comptent un ou deux permanents familiaux. Le point commun de ces producteurs indépendants est d'avoir opté pour une commercialisation en circuits courts : vente sur l'exploitation (verger « prêt-à-cueillir » ou vente directe), vente à la chine, marchés forains, vente directe aux supermarchés locaux. Même si le chiffre d'affaires reste modeste, la situation financière de ces exploitations est plutôt bonne et leur pérennité n'est pas en cause.

Certains producteurs ont diminué leurs surfaces pour ne plus avoir à employer de salariés. leurs installations sont restreintes.

Contrairement aux adhérents des organisations de producteurs, les exploitants de cette catégorie ne bénéficient pas des aides européennes octroyées dans le cadre de l'organisation commune de marché fruits et légumes, qui ne prend pas en compte les circuits courts.

Type 4 :

Les indépendants non spécialistes

Les Deux-Sèvres comptent environ 35 producteurs de pommes indépendants qui ne font pas partie d'une association. Leur activité principale est l'élevage, la pomme constituant un appoint. Ils vendent généralement leur récolte aux producteurs-expéditeurs de la région (notamment aux membres de Pom'2 Sèvres) et à des grossistes. L'avenir de l'arboriculture fruitière est incertain dans ce type d'exploitations.

Perspectives

Seuls les types 1 et 3 devraient perdurer à long terme, à savoir :

- des exploitations regroupées en organisation de producteurs et disposant d'une organisation commerciale com-

mune (bureau de vente centralisant les volumes) qui peut répondre à la demande de la grande distribution et des importateurs européens ;

- des petits producteurs indépendants réalisant l'essentiel de leur chiffre d'affaires en circuits courts. Le potentiel de consommation peu élevé dans la zone (population assez faible, peu de grandes villes), ne laisse cependant pas envisager de développement important.

Le problème de la main d'œuvre saisonnière

La pénurie de main-d'œuvre saisonnière en période de cueillette est un problème qui touche surtout les Deux-Sèvres, où le besoin est important (environ 1 500 cueilleurs). Les arboriculteurs font appel aux étudiants qui représentent plus de la moitié des effectifs en début de cueillette. A partir de la reprise des cours, ils rencontrent des difficultés jusqu'à la fin du mois d'octobre. Aussi, le développement de l'emploi des travailleurs étrangers est-il souhaité par de nombreux arboriculteurs. A ce titre, pour la récolte 2001, le Syndicat des producteurs des Deux-Sèvres a fait une demande de main-d'œuvre étrangère, qui s'est concrétisée par la venue de 90 travailleurs polonais. Si un tel système doit être généralisé, des solutions devront être trouvées pour l'hébergement et le transport qui constituent aujourd'hui des freins importants.

LA FILIÈRE POMME DANS LES CHARENTES

- superficie : 475 ha,
- environ 50 exploitations professionnelles,
- volume de production annuel : environ 18 000 tonnes.

Les vergers de pommes ont été le plus souvent introduits comme activité de diversification par rapport à la vigne. La gamme variétale est large (20 à 25 variétés), avec une place importante accordée aux variétés anciennes, pour répondre à la demande de clients locaux.

Typologie des exploitations

Type 1 :

Les adhérents de l'OP Charentaise Fruitière

Neuf exploitations, dont les surfaces en pommiers sont comprises entre 5 et 55 ha, sont adhérentes de l'OP Charentaise Fruitière. La commercialisation est organisée pour une partie des adhérents exclusivement à destination du marché français avec une part importante de débouchés régionaux et de vente directe. Par cette stratégie commerciale, l'OP Charentaise Fruitière a été peu affectée par la conjoncture défavorable de ces dernières campagnes. Elle compte donc continuer cette stratégie en renforçant encore l'activité de détail.

Type 2 :

Les autres gros producteurs

Quelques exploitations importantes (vergers de plus de 40 ha) de Charente-Maritime ne font pas partie de l'OP Charentaise Fruitière et ont une stratégie commerciale différente, davantage axée sur les débouchés export.

Type 3 :

Les indépendants membres du GIE Charentes-Fruits

Le groupement d'intérêt économique (GIE) Charentes-Fruits réunit les 9 membres de l'OP Charentaise Fruitière et 8 arboriculteurs indépendants, dont la taille des vergers est comprise

entre 5 à 10 ha. Ce groupement dispose d'une installation de stockage commune. Les producteurs commercialisent principalement en circuits courts : vente sur l'exploitation, vente à la chine, vente directe aux grandes surfaces.

Type 4 :

Les autres indépendants

Il existe dans les Charentes environ 25 producteurs de pommes indépendants qui ne font pas partie d'un GIE. Avec des vergers de moins de 5 ha, la pomme y constitue une activité secondaire. Ils n'ont pas développé de vente directe et commercialisent le plus souvent leur récolte à Daudet Fruits ou à des grossistes.

LES AUTRES FRUITS FRAIS

Le cassis

Le cassis fait partie des cultures de diversification introduites par les viticulteurs de Charente-Maritime dans les années 80, avec le début de la crise du cognac. On dénombre environ 120 ha de cassis pour 14 producteurs en Charente-Maritime à proximité de Saintes, dont plus de la moitié a été plantée lors des 3 dernières années. Ce constat laisse envisager une progression de la production dans les années à venir.

Le cassis est destiné à l'industrie, pour les liquoristes (marché intérieur), pour la fabrication de jus concentré (export surtout), et pour la fabrication de purée.

Face à la concurrence internationale, notamment polonaise, la place des producteurs français est restreinte. En Charente-Maritime, la production actuelle est suffisante et il y a un risque de saturation si les plantations se poursuivent.

Le kiwi

La zone de production est située principalement en Charente-Maritime (cantons de Mirambeau, Jonzac, Saujon, Gémozac) et sur quelques communes de la Charente. Trente à 40 producteurs totalisent environ 80 ha de vergers plantés entre 1983 et 1987.

Même si les prix sont remontés, les perspectives pour le kiwi charentais ne sont pas optimistes. Les plantations ont été arrêtées, et il y a peu de renouvellement. Par ailleurs, la région est, pour cette culture, moins adaptée que la vallée de l'Adour: les sols sont hétérogènes et le vent marin est un handicap.

La poire

Le verger régional de poires couvrirait 72 ha selon le recensement agricole 2000, dont 42 ha en Deux-Sèvres. Il s'agit de petites parcelles qui ont été plantées par des producteurs de pommes, comme assortiment de gamme. La commercialisation de la poire emprunte les mêmes circuits que la pomme : circuits courts chez des producteurs indé-

Des projets d'équipements

Dans plusieurs exploitations charentaises adhérentes d'OP, des projets importants d'équipements viennent d'être réalisés ou sont prévus à court terme : augmentation des capacités de stockage, outils de pré-calibrage et de conditionnement...

LA FILIÈRE POMME EN VIENNE

On compte en Vienne 13 producteurs de pommes, dispersés dans le département, totalisant environ 110 ha de vergers. Rarement spécialisés, ils exploitent souvent des surfaces importantes en grandes cultures. Ils sont regroupés dans le syndicat des Producteurs de Fruits de la Vienne. Leur clientèle est constituée de grandes surfaces locales, grossistes, courtiers,... mais aussi de particuliers car la vente directe se développe.

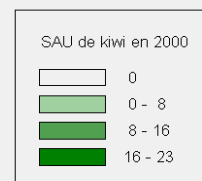
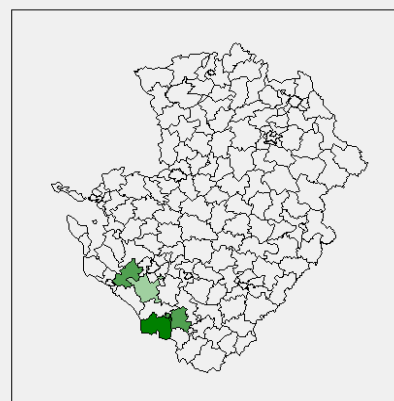
pendants, plus longs pour les adhérents d'organisation de producteurs.

Les fruits à noyaux

Les parcelles éparpillées de cerisiers, abricotiers, pêchers,... couvriraient près de 150 ha selon le recensement agricole 2000. Ces fruits sont destinés à la vente locale. En Charente-Maritime, sur la frange littorale du département, des maraîchers développent la production de fruits d'été, afin de répondre à l'importante demande estivale.

surface plantée en kiwis par cantons* en 2000

* seuls sont représentés les cantons dont le nombre d'exploitations arboricoles est supérieur à 2



source : Ministère de l'Agriculture, recensement agricole 2000

LES FRUITS À COQUE

La production de fruits à coques (noix, noisette et châtaignes) est majoritairement localisée en Charente et secondairement en Charente-Maritime. selon les comités économiques, la Région totalise :

- 255 ha de noyers (1,9 % de la surface française),
- 50 ha de noisetiers (2,5 % de la surface française),
- 70 ha de châtaigniers (1,3 % de la surface française).

La production s'est organisée en tenant compte d'une forte concurrence mondiale :

- la Californie (environ 250 000 t/an), la Moldavie et la Chine pour la noix,
- la Turquie et l'Italie pour les noisettes,
- l'Italie pour les châtaignes.

Les producteurs bénéficient depuis 1990 du plan de développement européen « à coque », portant sur l'amélioration de la qualité et de la commercialisation qui a permis le re-développement de ces cultures en Poitou-Charentes.

LA NOIX

La culture du noyer demande des sols argilo-calcaires et un microclimat pas trop gélif au printemps. on retrouve ces conditions surtout en sud-Charente où est localisée la majorité du verger. cette zone constitue une extension du très important bassin du sud-ouest (7 500 ha).

La surface de noyer dépasse 400 ha selon le recensement agricole 2000. Cependant, les professionnels du secteur – syndicat des producteurs et technicien de la Chambre d'Agriculture – évaluent à 255 hectares la surface réellement productive, dont 140 hectares de verger adulte⁶.

Les vergers sont plantés en haie fruitière, irrigués, à forte densité (300/400 arbres à l'hectare) et irrigués. La mise à fruits intervient autour de la cinquième année. Aujourd'hui, la culture de la noix devient de plus en plus une spécialité arboricole et est de moins en moins une activité annexe dans une exploitation diversifiée. Le pourcentage de vergers non encore en production témoigne d'un fort taux de renouvellement.

Les producteurs rencontrés semblent très motivés pour le développement de cette culture en Charente. Ils se demandent cependant s'il y aura une suite positive au « plan à coque » et seraient encore plus confiants pour l'avenir s'ils avaient à leur disposition un porte-greffe résistant au calcaire actif et si les disponibilités en eau d'irrigation étaient fiabilisées par des infrastructures adéquates.

Les exploitations

Dix-sept vergers représentent près de 200 hectares soit 77 % des surfaces totales du département, ils ne dépassent cependant pas, à une exception près, 20 hectares. Les 30 autres vergers ne totalisent que 58 hectares. En règle générale, les exploitations ne sont pas spécialisées en noix et ont une autre activité agricole (viticulture, élevage, grandes cultures).

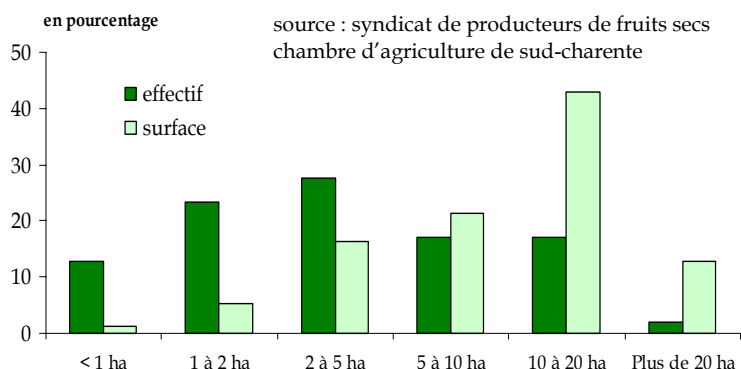
Selon le cabinet Gressard, le développement de services communs et l'amélioration de l'efficacité globale de la production ne peut se faire que par l'agrandissement, la spécialisation et la concentration géographique des exploitations.

Moins de 50% des producteurs font partie de l'organisation économique et regroupent les plus grandes exploitations. En effet, les firmes de commercialisation indépendantes restent nombreuses ainsi que les circuits courts de commercialisation pour la noix fraîche ou sèche. Il est courant que des producteurs appartiennent à des OP, et vendent une partie de leur production via des circuits courts.

En complément de l'organisation économique, un syndicat en Charente fédérant une trentaine de producteurs de fruits secs permet d'avoir un interlocuteur avec les pouvoirs publics et d'aborder des problèmes techniques communs.

L'encadrement technique

exploitations productrices de noix par taille



et la recherche

Les travaux de recherche sur la noix existent mais se situent hors région:

- l'INRA de Bordeaux travaille sur de nouvelles variétés,
- la station expérimentale de Creysse dans le Lot assure la recherche appliquée pour la production et pour la mise en place d'outils de séchage et de transformation (cassage, énoisage).

Par ailleurs, les producteurs bénéficient d'un appui technique de la Chambre d'Agriculture de Charente.

⁶source : Inventaire du verger de noix en Charente

La préparation des noix avant commercialisation

La récolte se fait mécaniquement : les vibreurs et les machines de ramassage peuvent être utilisés en collectif par les producteurs d'une zone. Pour des économies d'échelle, il est préférable que les opérations de lavage, triage et séchage soient réalisées dans des installations collectives, à condition toutefois que la concentration géographique des producteurs justifie la construction de ces installations communes.

La mise en marché

La mise en marché intervient sous 4 formes : noix fraîches, noix sèches, cerneaux et huile. La durée de vie de la noix fraîche est d'environ 10 jours. Elle doit être commercialisée rapidement.

Les cerneaux français reconnus pour leur qualité sont préparés manuellement. Afin de réduire les coûts de main-d'œuvre, les noix sont envoyées en Pologne pour le décortiquage, les cerneaux sont ensuite rapatriés en France. Les petits calibres peu recherchés sont parfois valorisés sous forme d'huile.

En dehors des circuits courts, la mise en marché est réalisée par trois organisations de producteurs, localisées hors de la région dans les principales zones de production de fruits à coque :

- Unicoque située dans le Lot-et-Garonne, spécialisée en noisettes et noix fraîches ;
- Coop Cerno en Dordogne, spécialisée en cerneaux ;
- la coopérative des Bitarelles en Dordogne, à la fois multi-fruits et spécialiste de la châtaigne.

Parallèlement à ces OP existent d'autres circuits :

- des négociants indépendants situés en dehors de Poitou-Charentes ;
- des circuits courts : livraison de grandes surfaces en direct ou vente sur les marchés.

Un projet d'AOC, en phase finale de concrétisation, englobera une vingtaine de communes de Charente, limitrophes du Lot et de la Dordogne.

LA NOISETTE

La production de noisettes en Poitou-Charentes est faible. Selon le Syndicat charentais des Producteurs de Fruits Secs, une centaine d'hectares de noisetiers y seraient plantés. Les producteurs sont peu nombreux. À titre de comparaison, la France compterait 2 400 hectares de noisetiers pour une production de 5 000 tonnes. Globalement les Charentes ne sont pas des zones écologiquement favorables à la culture du noisetier du fait de ressources en eau insuffisantes et de terres souvent trop calcaires.

LA CHÂTAIGNE

Sur les deux départements charentais, environ 70 hectares de châtaigneraie seraient encore en production :

- Charente : Ruffec, Montbron, Chadurie et Pérignac,
- Charente-Maritime : Saint-Aigulin, Montguyon, Neuillac.

Trois producteurs totalisent 40 ha, la surface restante se partageant entre une dizaine d'exploitations. La production

française de 9 000 tonnes environ, est réalisée sur 5 400 ha situés principalement dans le centre de la France, en Corse, en région PACA et en Ardèche. La production charentaise est de 120 tonnes.

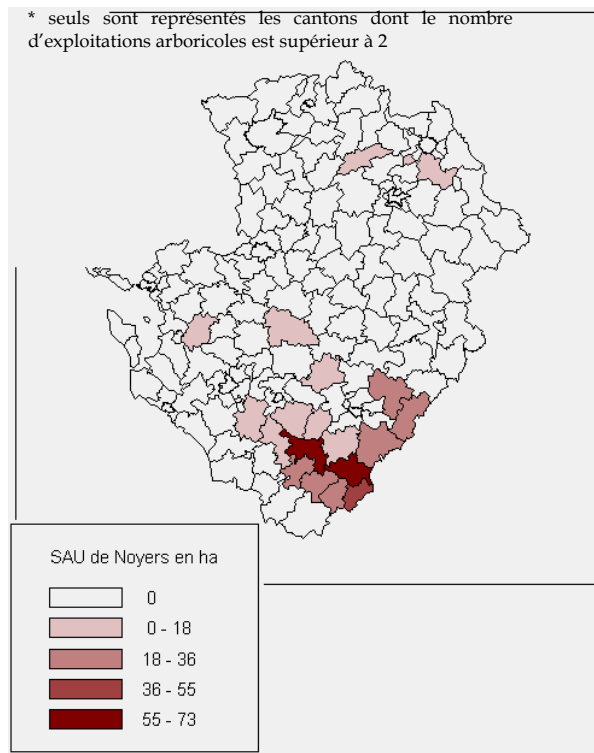
La mise en marché s'effectue majoritairement via la Coopérative des Bitarelles, située au sud de Périgueux, qui reçoit des apports en provenance d'une vaste zone géographique, allant du Cantal au pays Basque.

Un programme de plantations de 1000 ha est envisagé, et pourrait en partie bénéficier à la Charente. Cependant, les producteurs craignent que ce programme ne vienne déstabiliser un marché limité, alors qu'ils s'engagent pour 25 à 30 ans.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

On note un dynamisme réel chez tous les opérateurs de la filière fruits à coque : depuis une dizaine d'années, ces productions, la noix en tête, sont en expansion dans le Sud-Ouest. Bien que la production des fruits à coque soit actuellement marginale en Poitou-Charentes, elle pourrait se développer car les opérateurs considèrent que des terres et des producteurs potentiels existent, à condition d'avoir un plan de développement cohérent de cette production, de bénéficier de porte-greffes adaptés aux Charentes, et d'identifier les terres adaptées à ces cultures.

surface de noyers par cantons* en 2000



source : Ministère de l'Agriculture, recensement agricole 2000

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Suite au diagnostic présenté dans les pages précédentes, le cabinet Gressard a formulé des recommandations, tant pour la filière pommes, que celle des fruits à coque.

POMME

Seuls les producteurs spécialisés et organisés et ceux commercialisant en circuit court ont été identifiés par le cabinet Gressard comme pouvant espérer des perspectives à long terme.

Producteurs faisant partie d'organisations de producteurs

La production organisée bénéficie de nombreux atouts :

- accès aux subventions (notamment dans le cadre de l'organisation commune de marché),
- bon encadrement technique,
- important effort de renouvellement variétal et d'investissement dans l'outil de conditionnement, de stockage et de protection des récoltes.

Elle souffre en revanche de plusieurs handicaps :

- volume de commercialisation des organisations de producteurs insuffisant compte tenu des tendances de regroupement de la distribution,
- position excentrée par rapport aux grands flux logistiques,
- vision stratégique à long terme insuffisante,
- incertitudes sur la capacité de s'adapter au marché international de la pomme,
- situations financières devenues souvent difficiles,
- difficultés du recrutement de la main-d'œuvre saisonnière.

Face à ces constats, le cabinet Gressard formule les pistes d'actions suivantes :

Favoriser le regroupement de l'offre et améliorer la logique de livraison

La concentration de l'offre est aujourd'hui un facteur essentiel de compétitivité car :

- les distributeurs et les importateurs recherchent des fournisseurs pouvant garantir des approvisionnements réguliers et sur des volumes importants,
- il est difficile d'amortir les investissements nécessaires à moins de 60 000 tonnes par an.

De plus, la région est située en dehors des grands flux logistiques, ce qui entraîne un surcoût non négligeable pour livrer certaines zones de consommation.

La mise en place d'une réflexion au niveau régional doit permettre de favoriser les partenariats entre organisations de producteurs et améliorer la logique de livraison.

Renforcer la réflexion stratégique

Au cours de la dernière décennie, les organisations de producteurs de Poitou-Charentes ont réalisé des investissements importants, leur permettant d'être plutôt « en avance » par rapport au national, mais ont dégradé leur situation financière. Il semble que leur vision stratégique à moyen et long terme soit insuffisante, d'où un besoin de conseils en matière de gestion prévisionnelle et de réflexion stratégique.

Des aides aux projets d'entreprise pourraient permettre à chaque organisation de producteurs de définir un plan stratégique à moyen et long terme portant sur :

- la gamme de productions et de variétés,
- les choix techniques (pour s'adapter aux contraintes du marché...),
- les choix commerciaux (rapprochements entre organisations de producteurs...),
- l'organisation et la gestion de l'entreprise.

Aider les investissements lourds

Face aux besoins exprimés par leurs grands clients, les organisations de producteurs ont besoin de rationaliser et de continuer à moderniser leurs outils de conditionnement-stockage et donc de réaliser d'importants investissements en matériel. Des aides spécifiques pourraient être envisagées, tant pour les investissements de production, que de transformation et de commercialisation.

Adapter la production aux contraintes environnementales

En arboriculture, les contraintes environnementales impliquent la mise en place d'installations pour le traitement des eaux usées, le stockage, l'utilisation et l'élimination des produits dangereux et emballages vides et les déchets organiques.

Les investissements visant un meilleur respect de l'environnement sont éligibles aux programmes opérationnels des organisations de producteurs, à la prime d'orientation agricole et aux contrats territoriaux d'exploitation (CTE). Pour le reste, la majorité des actions à mettre en œuvre relève du niveau national (par exemple la rédaction d'un guide). Les responsables professionnels régionaux se proposent cependant de faire le point sur les expériences déjà menées et sur les surcoûts liés à la protection de l'environnement.

Faire face à la pénurie de main-d'œuvre saisonnière

La pénurie de main d'œuvre saisonnière est un problème qui touche la totalité des bassins arboricoles. Les raisons de cette pénurie sont multiples : déficit d'information et de coordination pour le recrutement, manque d'anticipation pour le recrutement de la main d'œuvre lointaine, absence de possibilités de logement sur place (le système de transport par autocar n'étant qu'un pis-aller) et absence de groupements d'employeurs spécialisés en gestion du personnel saisonnier.

Il est nécessaire de mettre en place un outil territorial ayant une mission d'information et de communication afin de trouver localement la main-d'œuvre nécessaire. En outre, les responsables professionnels envisagent, pour les saisonniers venant de loin des solutions de logement sur place en valorisant les possibilités d'hébergement local.

La production indépendante

Les producteurs en circuits courts bénéficient en général d'une situation financière favorable grâce notamment à des prix rémunérateurs, une relative permanence et stabilité de la demande, une moindre sensibilité aux crises, une indépendance

par rapport aux grossistes et aux centrales d'achat et des besoins en fonds de roulement plus faibles.

Ils doivent cependant compter avec :

- un faible niveau des équipements et de l'encadrement technique,
- l'absence d'aide, sauf en matière de calamités agricoles,
- un retard dans la reconversion variétale et le degré d'équipement,
- l'évolution qualitative de la production et la traçabilité peu abordées.

Face à ces constats, le cabinet Gressard formule les recommandations suivantes :

Renforcer l'environnement technique

L'appui doit être renforcé au moins sur deux aspects :

- les normes de qualité, qui constituent un enjeu essentiel, notamment pour les producteurs vendant en direct aux grandes surfaces,
- le conseil stratégique pour permettre aux producteurs de faire leurs choix d'entreprise.

Aider à la modernisation des installations et des équipements

Une aide pourra être envisagée pour certains projets précis permettant aux producteurs indépendants de combler leur retard en matière de rénovation variétale, d'installations et d'équipement des exploitations.

Améliorer la protection du verger

Une incitation financière régionale pourrait permettre d'aider les producteurs indépendants, aujourd'hui très peu protégés, à mettre en place des filets para-grêle. Il serait également nécessaire d'harmoniser les taux de prise en charge par les pouvoirs publics de l'assurance grêle.

FRUITS À COQUE

La filière « fruits à coque », surtout la noix, connaît un développement sensible dans la région, principalement dans le département de la Charente.

Située en bordure du bassin du Périgord, la noyeraie charentaise a pour particularité d'être jeune, 45 % des vergers plantés n'étant pas encore entrés en production. Pour cette production, la France a de meilleures potentialités que ses voisins (Espagne, Italie) et par ailleurs, par rapport aux États-Unis (la Californie est le premier fournisseur), le principal avantage étant la précocité de la mise en marché.

Vers un plan stratégique régional "fruits à coques"

En Charente, la dynamique de développement concerne surtout la noix, avec un groupe de producteurs très motivé. Il existe également des projets de développement des organisations de producteurs en châtaignes et noisettes, auxquels les producteurs de la région Poitou-Charentes pourraient se rattacher.

Un plan rationnel de développement des fruits à coque en Poitou-Charentes permettrait de définir un cadre de développement cohérent à moyen et long terme.

Développer une recherche appliquée adaptée aux besoins de la production charentaise

Les stations expérimentales étant extérieures à la région et la zone de production étant relativement faible, les travaux menés ne répondent pas spécifiquement aux besoins des producteurs charentais. Il est souhaitable de développer et d'orienter la recherche appliquée vers l'identification des terres propices à la plantation de noyers et le développement d'un porte-greffe résistant à la chlorose.

Développer l'assistance technique

Le renouveau de la production nécessite de nouvelles variétés et de nouvelles techniques culturales : densité plus forte des plantations, haies fruitières, mise à fruit plus rapide, plantations plus importantes et plus spécialisées, irrigation des vergers. Il est souhaitable de mettre en place un plan d'intervention sur la base d'un recensement des besoins en accompagnement technique et formation des producteurs.

Aider à la mise en place d'équipements d'aval

Malgré une relative dispersion des producteurs et un volume de production peu important, la mise en place d'une ou plusieurs structures de lavage/séchage de noix d'une capacité totale de 500 tonnes peut être envisagée en Charente dans le cadre du plan stratégique régional.

Favoriser l'irrigation

Le dispositif régional d'aide à la création de retenue colinéaires peut être utilisé pour des cultures à forte valeur ajoutée, telle la noix. Il pourrait être mobilisé dans le cadre de regroupements entre plusieurs producteurs.

Participer aux programmes de développement mis en place par les organisations de producteurs

En châtaigne, l'organisation de producteurs des Bitarelles a lancé un programme de plantation sur 6 ans de 1000 ha basé sur la mise au point d'une machine à éplucher qui pourrait ouvrir des marchés à l'export. Actuellement, les plantations se font surtout en Dordogne, mais une centaine d'hectares pourrait également être plantée en Charente.

En noisette, l'organisation de producteurs Unicoque soutient la plantation de 150 à 200 ha par an, principalement dans le Lot et le Lot-et-Garonne mais elle est ouverte aux producteurs charentais, à condition qu'ils constituent, en individuel ou en regroupement, des îlots de 30 à 40 ha.

FRUITS D'ÉTÉ

La production des fruits d'été reste très faible dans la région, dont les conditions agro-climatiques sont moins bonnes que celles du bassin Rhône-Méditerranée. Il existe néanmoins une demande significative du consommateur pour une production de proximité attestée par la réussite de quelques récentes :

- pêche/nectarine dans les îles et sur la côte de Charente-Maritime,
- vergers multi-espèces isolés dans les 3 autres départements.

S'il ne semble pas nécessaire de mettre en place une expérimentation spécifique, un renforcement de l'appui technique et de la formation est en revanche souhaité par les producteurs qui n'ont pas toujours une longue expérience de cette culture.

SYNTHÈSE

DES FILIÈRES HÉTÉROGÈNES

Bien qu'elle ait un poids faible dans la production nationale, il existe une production régionale fruitière localisée pour l'essentiel sur deux modestes bassins de production qui semblent être le prolongement de bassins de production plus importants situés hors de la région :

- une zone de production de pommes dans le Nord des Deux-Sèvres, à la limite d'un important bassin centré sur le Val de Loire et le Maine-Anjou ;
- une petite production de noix et de fruits à coques au sud de la Charente, en bordure du département de la Dordogne, zone de production majeure de noix.

Par ailleurs, on trouve des productions arboricoles atomisées sur le reste du territoire régional qui constituent souvent une diversification d'exploitations d'élevage, de grandes cultures ou viticoles. Si la pomme est la production la plus fréquente, il y a des exemples de productions diverses: kiwis, cassis, et quelques fruits à noyaux.

Pour l'ensemble de ces productions (pomme, noix, et autres fruits), la typologie des exploitations qui a été établie par le cabinet Gressard, met en évidence la présence de plusieurs systèmes d'exploitation :

- ✓ des arboriculteurs spécialisés, essentiellement en pomme ou noix, dont la surface arboricole est importante et représente parfois la totalité de la surface de l'exploitation. Cette catégorie, concentre la majorité des surfaces et des tonnages produits. Ces arboriculteurs sont généralement regroupés dans une organisation de producteurs (OP) ou seulement associés à celle-ci pour la commercialisation. En raison de leur forte spécialisation en arboriculture, ces exploitations sont globalement bien équipées tant pour la production que pour les phases post-récolte (triage, conditionnement, éventuellement transformation). Ces installations sont réalisées le plus souvent dans un cadre collectif au travers de l'organisation de producteurs, qui par ailleurs permet aussi de bénéficier d'un appui technique nécessaire à ces structures d'exploitation. La commercialisation est assurée par l'OP généralement à destination de circuits longs (négociant, vente aux GMS, exportation).
- ✓ outre ces arboriculteurs organisés, il existe des producteurs dont la spécialisation arboricole est plus ou moins forte. Les surfaces sont alors plus restreintes et il existe une autre activité sur l'exploitation (céréales, vigne, élevage,... selon les différents cas de figures et la localisation de l'exploitation). L'équipement de ces exploitations est moins important et le suivi technique est moins systématique et régulier. La commercialisation est bien entendue différente et se fait plutôt vers des circuits plus courts et moins organisés: étant donné leur faible densité, ces arboriculteurs ont mis en place des circuits de commercialisation qui leur sont propres (livraison à des producteurs-expéditeurs pour certains producteurs de

pommes indépendants, livraisons aux supermarchés locaux, vente directe à la ferme ou sur les marchés).

- ✓ en complément de ces deux catégories qui regroupent une majorité des arboriculteurs, il existe des producteurs qui ont des petits vergers et pour qui l'arboriculture est une activité accessoire.

DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES AUX FILIÈRES

Mener une réflexion stratégique sur la place des organisations de producteurs régionales

L'adhésion de producteurs de pommes à une organisation économique leur permet de bénéficier de soutiens nationaux et communautaires, d'un suivi technique des exploitations et d'un niveau satisfaisant d'équipements tant matériels que génétiques. Ils doivent cependant compter avec des marchés qui les poussent à la concentration des structures, un recrutement de la main-d'œuvre saisonnière difficile et une position géographique excentrée. Face à ces contraintes, qui fragilisent les exploitations, le cabinet Gressard préconise une série de mesures, dont la mise en oeuvre d'une réflexion stratégique.

Noix : des perspectives de développement

Cette filière est dynamique et les perspectives de développement de la noix sont réelles au niveau national. Pour participer à cette dynamique, le cabinet préconise la mise en place d'un plan de développement permettant d'augmenter le nombre de producteurs, les surfaces plantées en noyer. Ce plan devra prendre en compte les handicaps de la production charentaise au niveau de l'expérimentation, de suivi technique et des investissements qui ne peuvent être aujourd'hui réalisés étant donné la faible densité de producteurs et la taille restreinte des exploitations.

Des marchés de niche et des producteurs dispersés

Les arboriculteurs indépendants ont des contraintes spécifiques : ils ont généralement opté pour une commercialisation assurant la rentabilité de leur exploitation, mais il s'agit généralement de niches, ne permettant pas ou peu une reproduction à plus grande échelle de ces types de systèmes. Étant donné leur mode de commercialisation, ces producteurs ne sont pas organisés ce qui ne leur permet pas de bénéficier d'un suivi technique, de bénéficier d'aides aux investissements qui sont à destination d'organisations collectives. Aussi, le cabinet propose-t-il de renforcer l'encadrement technique, d'aider à la modernisation des équipements et d'améliorer la protection du verger.